

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision n° 5245 du 29 avril 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

NOR : INTJ2208737S

Le commandant adjoint par suppléance de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant par suppléance du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14776 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130613S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2022 :

Parneix	Agnès	NIGEND : 154 982
----------------	-------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2022 :

Denis	Delphine	NIGEND : 190 879
Passeau	Didier	NIGEND : 164 763

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2022 :

Blanchard	Stéphane	NIGEND : 187 325
Lesouple	Muriel	NIGEND : 189 889
Dumortier	David	NIGEND : 203 568

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2022 :

Pinson	Séverine	NIGEND : 180 993
Thierry	Florian	NIGEND : 387 298
Grivault	Nicolas	NIGEND : 326 800
Audic	Antoine	NIGEND : 384 547
Durnerin	Adrien	NIGEND : 385 061
Mestre	Arnaud	NIGEND : 361 247
Bourez	Jérémy	NIGEND : 373 346
Fournier	Pierre	NIGEND : 367 734
Cabrera	Alexis	NIGEND : 344 558
Gaiffe	Clément	NIGEND : 385 110

Astegno	Gwendoline	NIGEND : 336 615
Lefèvre	Maxence	NIGEND : 395 840
Julia	Olivier	NIGEND : 256 008
Michel	Cédric	NIGEND : 331 905
Bernard	Fabrice	NIGEND : 190 220
Lager	Eric	NIGEND : 160 088
Roche	Sébastien	NIGEND : 187 987
Devaux	Ludovic	NIGEND : 172 263
Jurmande	Alain	NIGEND : 144 552
Lebourg	Estelle	NIGEND : 155 703
Letang	Philippe	NIGEND : 153 821
Gravelat	Jean-Christophe	NIGEND : 163 164

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 avril 2022.

*Le colonel,
commandant adjoint par suppléance de la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant par suppléance le groupement de gendarmerie
départementale de la Haute-Vienne,
T. Gerbouin*